



*MAEC Bien-être animal*  
*Élevage de monogastriques*  
*en plein-air*

**CV\_MOGA\_MONO**    **Juillet 2024**

# Plan

## *Pour avancer ensemble*

- Un mot sur la nouvelle PAC
- Présentation de la Maec bien-être animal élevages de monogastriques
- Le diagnostic
- La pré-inscription
- L'engagement dans la Maec et les contacts

# Evolution de la PAC

## La nouvelle PAC (2023 - 2027)

Les aides de la PAC sont réparties en 2 parties:

### 1<sup>er</sup> pilier

- Aides découplées
  - \* DPB
  - \* Ecorégime
  - \* Complément redistributif
  - \* Complément JA-NA
- Aides couplées

### 2<sup>e</sup> pilier

- ICHN
- Assurance récolte
- Maec
- Conversion AB

Ouverture à de nouveaux agriculteurs (maraîchers, arboriculteurs, producteurs de volailles,...)

Les Maec: Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Dispositif existant depuis 2007

Objectifs: accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques alliant des performances économiques et environnementales.

Nouvelle Maec: Bien-être animal élevages de monogastriques en plein air

# *MAEC bien-être animal*

## *Élevage de monogastrique*

### *MAEC pour volailles et porc élevés en plein-air*

- Disponible sur toute la région Centre-val de Loire
- Cumulable avec toutes les autres Maec
- Montant de 735 € / ha de parcours
- Minimum de 300 €, soit 0,41 ha minimum de parcours
- Plafond de l'aide : 9 557 € avec transparence gaec

### *Obligations*

- Réalisation d'un diagnostic de l'élevage suite à l'engagement dans la Maec à réaliser avant le 15 septembre,
- Suivre une journée de formation au cours des 2 premières années d'engagement
- Densité minimale et maximale d'animaux sur le parcours
- Contrôles PAC

# *MAEC Bien-être animal*

## *Élevage de monogastrique*

### *Fiche de pré-inscription*

Afin de vous répertorier, remplir une fiche de pré-inscription à la Maec dès maintenant.

### *Sélection*

- Si trop de candidatures, sélection en fonction des autres engagements en Maec et de la date d'installation.
- Validation de votre demande pour la Maec monogastrique au cours de la première quinzaine d'avril.

# Le cahier des charges de la maec

## Obligations de la Maec

Obligations du cahier des charges	Période d'application	Modalités de contrôle	Caractérisation de l'anomalie et calcul de la sanction
Formation à réaliser au cours des deux premières années de l'engagement. Se référer au point 7.1.	Avant le 15 mai 20,,	Contrôle sur place Vérification de l'attestation de formation	Anomalie réversible, dossier, totale, d'importance égale à 0,06
Respecter une densité instantanée maximale de Y animaux / m <sup>2</sup> avec un accès direct des animaux aux parcs. La valeur de Y est définie au point 7.2 en fonction des catégories d'élevages éligibles.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Registre d'élevage	Anomalie réversible, localisée, à seuils (par tranche de 5 %), d'importance égale à 0,4
Entretien des parcs conformément aux prescriptions du diagnostic agro-écologique de l'exploitation : - Déplacements des zones d'alimentation situées à l'extérieur des bâtiments, - Variétés autorisées dans les parcs, - Maintien ou régénération régulière de la couverture herbacée.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Visuel sur la base du diagnostic	Anomalie réversible, localisée, totale, d'importance égale à 0,5
Améliorer l'aménagement des parcs conformément au diagnostic agro-écologique de l'exploitation.	À partir du 15 mai 20,,	Contrôle sur place Visuel sur la base du diagnostic	6 Anomalie définitive, localisée, totale, d'importance égale à 0,5

# Le diagnostic

Le diagnostic, réalisé à la suite de votre engagement dans la MAEC, est obligatoire. Il servira de document de référence pour l'amélioration du parcours et lors d'éventuel contrôle PAC. Il est à garder pendant les 5 années que durent la MAEC.

Ci après, version pouvant encore évoluer suivant les indications ministérielles.

## Identification du parcours

N° Parcelle	Surface (ha)	Accès direct pour les animaux (O/N)	Espèces et stades concernés	Nombre d'animaux présents (registre d'élevage)	X Densité actuelle: ha/animal	X Densité minimale (critère d'entrée) ha/animal	Y Densité maximale animaux/m <sup>2</sup> (à respecter pendant la durée du contrat)
			poules pondeuses			0,001	0,25
			poulets et pintades			0,0005	0,5
			canards			0,0005	0,5
			dindes			0,0015	0,17
			oies			0,0025	0,1
			reproducteurs porcins (cycle entier)			0,308	0,00065
			truie lactation			0,093	0,00216
			truie gestation			0,160	0,00125
			truie saillie-confirimation			0,053	0,00378
			Post-sevrage			0,028	0,00715
			Engraissement			0,1420	<sup>7</sup> 0,00141
Surface totale							

# Le diagnostic

## Critères suivis

Indicateurs	Critère à valider	Valeur	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (à développer dans la fiche préconisations)	Document de contrôle
État des zones d'alimentation extérieures	Pas de boue liquide sur plus de 10 cm d'épaisseur devant les auges	Oui Non	O : maintenir en bon état N : obtenir (déplacer, empierrier, bétonner,...)	Photo référence. Sauf pluviométrie exceptionnelle (relevés Météo France)
Maintien de la couverture herbacée.	Moins de 50 % de la surface en terre nue à l'entrée des animaux dans les parcs	Oui Non	O : maintenir en bon état N : obtenir (resemer, allonger la rotation, alterner les parcs pour régénération, mettre un anneau en dernier recours...)	Photo référence. Sauf pluviométrie exceptionnelle (relevés Météo France)
Variétés autorisées dans les parcs	Toutes graminées, légumineuses, crucifères pures et en mélange. Si préconisation : plantation d'arbres	Oui Non	Si nécessité de plantation d'arbres ou de haies, suivre les recommandations d'aménagement de l'expert(e) forestier du cotech (cf point suivant : aménagement des parcs)	Toutes graminées, légumineuses et crucifères, mélanges d'espèces. Photo référence,
Aménagement des parcs	Ombrage, protection, abreuvement	Oui Non	O : maintenir les aménagements en bon état d'entretien N : améliorer, suivant les recommandations du diagnostic	Devis Travaux commencés Rapport de l'expert(e) forestier

# Pré-inscription

La fiche de pré-inscription permet de faire connaître votre intérêt pour cette Maec auprès des gestionnaires, voir page suivante.

**Code PAC: CV\_MOGA\_MONO**

Nom, Prénom :

Société :

Numéro de Siret :

Numéro de package :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Envisage de souscrire cette MAEC

# Pré-inscription

## Renseignements

BIO CENTRE	ARIPORC – CRIAVI	ADEAR
Interprofession BIO	Interprofession Porc et Volailles	Réseau agriculture paysanne
<a href="mailto:maec.mono@gmail.com">maec.mono@gmail.com</a>		
Tél : 06 09 04 19 86 02 38 71 90 52	06 15 75 71 90 06 15 75 59 71	02 54 56 00 71 07 56 92 37 84

**Fiche de pré-inscription à retourner pour le 3 septembre au plus tard, ou la demander :**

**[maec.mono@gmail.com](mailto:maec.mono@gmail.com)**